



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 20 février à Bruxelles

Les travaux débiteront par un petit-déjeuner de travail, à 9 heures, visant à débattre de la **situation économique**. Les évolutions concernant la réforme fiscale aux **États-Unis** seront également discutées. La session du Conseil devrait commencer à 10 h 30.

~ ~ ~

Les ministres débattront des recommandations d'un groupe d'experts en ce qui concerne la **finance durable**.

Ils examineront également des questions relatives au **budget de l'UE**, et notamment la décharge budgétaire pour 2016 et les orientations en vue de la négociation du budget 2019.

Le Conseil pourrait formuler une recommandation concernant la nomination d'un nouveau vice-président de la **Banque centrale européenne**. En fonction des résultats d'une discussion de l'Eurogroupe la veille, ce point est susceptible d'être ajouté à l'ordre du jour.

Le rôle des **marchés publics** en matière d'investissement stratégique et d'innovation figure parmi les autres points à l'ordre du jour.

~ ~ ~

Le lundi 19 février à 11 h 30, la présidence actuelle et les deux prochaines présidences ainsi que des représentants des institutions de l'UE rencontreront les **partenaires sociaux**: employeurs, syndicats, entreprises publiques et PME au niveau européen. La réunion portera essentiellement sur la situation macroéconomique, ainsi que sur la manière de rendre l'économie plus résiliente.

L'**Eurogroupe** tiendra deux réunions le lundi 19 février. La première commencera à 15 heures et la deuxième est prévue pour 17 h 30, dans une configuration élargie (27 États membres), pour préparer le sommet de la zone euro des 22 et 23 mars 2018.

L'Eurogroupe discutera du programme d'ajustement macroéconomique de la Grèce et de la surveillance post-programme en Irlande. Il débattrait de la réforme du Mécanisme de stabilité européen, de la nomination d'un nouveau vice-président de la BCE et, dans une configuration élargie, de l'union bancaire de l'UE.

Après la première réunion de l'Eurogroupe, le **Mécanisme européen de stabilité** tiendra une réunion de son conseil des gouverneurs.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Service de presse – Secrétariat général du Conseil

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tél.: +32 (0)2 281 63 19

press.office@consilium.europa.eu – <http://www.consilium.europa.eu/press>

Banque centrale européenne - Nomination du vice-président

Le Conseil pourrait formuler une recommandation concernant la nomination d'un nouveau vice-président de la Banque centrale européenne.

Ce point ne figurait pas dans l'ordre du jour provisoire. Toutefois, en fonction des résultats d'une discussion de l'Eurogroupe la veille, il est susceptible d'être traité en début de réunion.

Deux candidats sont en lice:

- l'Irlande a proposé Philip Lane, le gouverneur de sa banque centrale;
- L'Espagne a proposé Luis de Guindos, son ministre de l'économie, de l'industrie et de la compétitivité.

Le texte sera soumis au Conseil européen en vue d'une décision les 22 et 23 mars 2018.

Le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la BCE seront consultés entre-temps.

Le nouveau vice-président succédera à Vitor Constâncio (Portugal), dont le mandat arrive à échéance le 31 mai 2018. Son mandat sera de 8 ans non renouvelable.

Le Conseil a besoin d'une majorité qualifiée "renforcée" pour adopter la recommandation, ce qui nécessitera le soutien de 72 % des États membres de la zone euro (c'est-à-dire 14 sur 19) représentant 65 % de la population de la zone euro. (Base juridique: article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

Finance durable

Les ministres examineront des recommandations visant à rendre le système financier plus favorable aux investissements durables.

Les recommandations ont été formulées par un groupe d'experts dans un rapport publié le 31 janvier 2018.

Une stratégie en matière de finance durable a été annoncée par la Commission en septembre 2016. Cette stratégie contribuera à la mise en œuvre de l'accord intervenu lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris en 2015. Elle relève également du plan de l'UE visant à mettre en place une union des marchés de capitaux d'ici la fin de 2019.

La Commission devrait présenter un plan d'action et des propositions législatives au cours du printemps 2018. Le Conseil devrait adopter des conclusions le 25 mai 2018.

On estime à 180 milliards d'euros les investissements supplémentaires qui seront indispensables chaque année en Europe pour atteindre les objectifs convenus à Paris pour 2030. D'importants montants de capitaux privés seront nécessaires.

Le rapport du groupe d'experts propose ce qui suit:

- un système de classification (taxonomie) visant à préciser ce qui est durable;
- clarifier le rôle des investisseurs dans la mise en place d'un système financier plus durable;
- améliorer la divulgation par les institutions financières et les entreprises de la manière dont la durabilité est prise en compte dans leur processus décisionnel;
- permettre aux investisseurs de développer des portefeuilles reflétant des préférences pour les investissements durables et éthiques;
- élaborer des normes officielles au niveau européen, en commençant par les obligations vertes;
- mettre en place une infrastructure visant à faciliter l'assistance technique et le financement, notamment en faveur des autorités locales et régionales;
- fournir des conseils en matière de gouvernance et de direction des entreprises, afin de contribuer au développement des compétences en matière de finance durable;

- intégrer la durabilité dans le cadre du mandat des autorités de surveillance de l'UE dans le secteur financier.

Le groupe a été mis en place par la Commission en décembre 2016. Il se composait de 20 experts provenant de la société civile, du secteur financier et des milieux universitaires, ainsi que d'observateurs issus d'institutions européennes et internationales. Il était présidé par Christian Thimann, un membre du comité exécutif du Groupe Axa.

M. Thimann présentera le rapport du groupe aux ministres.

- [Note thématique de février 2018 sur la finance durable](#)
- [Rapport de janvier 2018 du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable](#)
- [accord de Paris de 2015 sur le changement climatique](#)
- [Page web du Conseil sur l'union des marchés de capitaux](#)

Budget de l'UE

Décharge pour 2016

Le Conseil devrait recommander que le Parlement européen donne décharge à la Commission sur la gestion du budget 2016 de l'UE.

La décision doit être prise par le Parlement.

La recommandation a été élaborée à la suite du rapport annuel de la Cour des comptes, publié en septembre 2017.

Une amélioration constante a été observée dans la gestion du budget de l'UE ces dernières années. Pour 2016, en ce qui concerne les paiements, la Cour a rendu un avis plus favorable en émettant une opinion "avec réserve" pour la première fois depuis qu'elle a commencé à présenter une déclaration annuelle d'assurance en 1994. Et, comme chaque année depuis 2007, elle a émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes.

Le Conseil devrait également adopter des recommandations concernant la décharge à donner pour leurs budgets de 2016 aux directeurs des trente-deux agences "décentralisées" de l'UE, aux six agences exécutives et aux huit entreprises communes.

Ces recommandations font suite à une série de rapports annuels spéciaux de la Cour des comptes. Elles seront adoptées sans débat.

Les recommandations doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée. (Base juridique: article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

- [Projet de recommandation du Conseil sur la décharge concernant le budget 2016](#)
- [Rapport de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE relatif à l'exercice 2016](#)
- [Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences décentralisées pour l'exercice 2016](#)
- [Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences exécutives pour l'exercice 2016](#)
- [Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux entreprises communes pour l'exercice 2016](#)

Orientations pour 2019

Le Conseil devrait publier des orientations budgétaires pour 2019.

Ces orientations sont destinées à aider la Commission dans l'élaboration du projet de budget de l'UE pour 2019. Le projet de budget servira de base aux négociations entre le Parlement européen et le Conseil.

Dans le projet d'orientations, il est demandé que le budget soit établi de manière prudente, en prévoyant des ressources adéquates pour soutenir les priorités tout en laissant des marges suffisantes pour faire face à des situations imprévues. Il faut maintenir une discipline budgétaire à tous les niveaux et respecter le cadre financier pluriannuel de l'UE (récemment réexaminé).

Dans le projet, il est rappelé qu'il est nécessaire de faire preuve de solidarité, la transparence et l'efficacité avec lesquelles le budget de l'UE sera utilisé devant quant à elles renforcer la crédibilité de l'Union auprès des citoyens européens.

Le budget de l'UE devrait viser:

- à stimuler la croissance, à favoriser l'emploi et à créer de nouveaux emplois;
- à promouvoir une réelle cohésion et une agriculture efficace au sein de l'Union;
- à stimuler la compétitivité;
- à s'attaquer aux dimensions intérieure et extérieure du phénomène migratoire, aux défis en matière de sécurité et à la protection des frontières extérieures de l'UE.

L'accent devrait être mis sur les programmes et actions qui présentent une valeur ajoutée européenne.

Dans le projet, il est demandé que le niveau des engagements et des paiements soit rigoureusement maîtrisé et corresponde à des besoins réels. Le niveau des paiements devrait être fondé sur des prévisions précises. La Commission est invitée à surveiller la mise en œuvre des programmes de la période 2014-2020 afin d'assurer une évolution ordonnée des crédits de paiement.

Dans le projet, il est demandé avec insistance à l'ensemble des institutions de l'UE de réduire ou de geler autant que faire se peut leurs dépenses administratives et de ne demander des financements que pour faire face à des besoins justifiés. Le niveau des effectifs doit faire l'objet d'un suivi constant.

En décembre 2017, la Cour des comptes a publié une "étude de cas rapide", qui évalue la manière dont les institutions, organes et agences de l'UE ont tenu l'engagement de réduire de 5 % le nombre d'emplois au cours de la période 2013-2017. Dans le projet d'orientations, il est instamment demandé aux institutions, organes et agences qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 5 % de procéder aux réductions encore nécessaires. Il est reconnu dans ce projet que l'approche particulière retenue n'a pas abouti à la réduction souhaitée des dépenses administratives. La Commission y est invitée à proposer des mesures de suivi pour stabiliser véritablement les coûts administratifs et maîtriser l'effectif global, y compris le nombre d'agents contractuels. Il est demandé à la Cour des comptes de fournir une évaluation qualitative de la manière dont la réduction des effectifs de 5 % a été mise en œuvre.

- [Projet d'orientations budgétaires du Conseil pour 2019](#)
- [Communiqué de presse sur l'étude de cas rapide de la Cour des comptes relative à la réduction des effectifs de 5 %](#)

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **services financiers:** les ministres seront informés de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives;
 - [Note de février 2018 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)
- **marchés publics:** la Commission présentera une communication sur le renforcement de l'innovation et des investissements publics par l'intermédiaire de marchés publics efficaces et professionnels.
 - [Communication de la Commission d'octobre 2017 sur les marchés publics](#)